

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-131 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 1^{er} juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Villebois, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 24 juin 2024 - Secrétaire de séance : Joël BRUNET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 13 - Nombre de votants : 72

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Alexandra COCHET (née PLATTET), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Murielle KIRCHHOFF, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Christian de BOISSIEU (à Aurélie PETIT), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Stéphanie PARIS (à Thierry DEROUBAIX), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Pascal PAIN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (par Bernard GUERS).

Etaient excusés et suppléés : Lionel CHAPPELLAZ (par Alexandra COCHET), Patrick MILLET (par Murielle KIRCHHOFF).

Etaient excusés : Liliane FALCON, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Gaël ALLAIN.

Objet : Projet touristique Verticales - Aménagement de circuits d'interprétation à Chaley et Torcieu - Demande de subventions

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 juin 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme du 20 juin 2024 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain travaille sur un projet à vocation touristique, dans la Vallée de l'Albarine, dénommé « projet Verticales ». Il a pour objet la valorisation des activités de pleine nature et le patrimoine naturel et géologique de la vallée. Il est organisé autour de deux sites : Torcieu et Chaley / cascade de la Charabotte (en lien avec la commune Plateau d'Hauteville).

Les 2 sites aménagés présentent un véritable enjeu de développement touristique et de loisirs. La création d'un parcours permettant le maillage des 2 sites permet également de fixer les règles et contraintes liées au classement des sites en Espaces Naturels Sensibles.

Afin de mener à bien ce projet, il est envisagé de solliciter une subvention du Conseil départemental à hauteur de 50 % au titre des dispositifs de la politique Nature et Biodiversité 2023-2028 et plus spécifiquement de l'action : « Accueillir et sensibiliser le public au patrimoine naturel sur les sites de l'Ain ».

.../...

CONSIDERANT les projets d'aménagements présentés en annexe ;

CONSIDERANT les enjeux de préservation du milieu naturel inscrits dans le plan de gestion de l'ENS Albarine ;

CONSIDERANT l'importance des activités de pleine nature pour le développement maîtrisé de la vallée de l'Albarine ;

CONSIDERANT le dispositif d'accompagnement des ENS proposé par le Conseil départemental ;

Il est proposé de solliciter subvention à hauteur de 50 % du coût total du projet d'aménagement des 2 sites.

Le budget des travaux est réparti comme suit :

- Création du circuit d'interprétation de Torcieu 248 104, 50 € HT
- Signalisation pour les 2 projets 6 296,50 € HT
- Création d'un circuit d'interprétation à Chaley 130 700 € HT

Pour un total estimatif de 385 101 € HT.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les projets d'aménagement.
- DIT que les crédits sont un inscrit au Budget Primitif 2024.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre du projet et à solliciter les financements mobilisables auprès des financeurs sous réserves de répondre aux critères d'éligibilité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 juillet 2024

Publiée le **05 JUIL. 2024**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

